

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/09/2025 - 24963 - 2019 B 06183 - 851 621 169 - 2M FACILITY

11 SEP. 2025

24/9/23

2M FACILITY

12 PLACE CARNOT

93110 ROSNY-SOUS-BOIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent		
	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	524	397	127	0,03	302	0,07
Autres immobilisations corporelles	64 626	23 445	41 181	8,98	17 652	3,92
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes					15 000	3,33
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 600		3 600	0,78		
TOTAL (I)	68 751	23 842	44 908	9,79	32 954	7,32
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	5 000		5 000	1,09	5 000	1,11
Clients et comptes rattachés	175 998		175 998	38,36	317 695	70,52
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs	2 462		2 462	0,54		
· Personnel	2 058		2 058	0,45	1 313	0,29
· Organismes sociaux	2 652		2 652	0,58	1 676	0,37
· Etat, impôts sur les bénéfices					1 395	0,31
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	37 978		37 978	8,28	26 619	5,91
· Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	200		200	0,04	200	0,04
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	187 585		187 585	40,88	63 619	14,12
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	413 933		413 933	90,21	417 518	92,88
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	482 684	23 842	458 841	100,00	450 472	100,00

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary sources, as well as the specific statistical techniques employed to interpret the results.

The third section presents the findings of the study. It shows a clear trend in the data, which is consistent with the initial hypothesis. The analysis reveals that there are significant differences between the two groups being compared.

Finally, the document concludes with a summary of the key points and offers some recommendations for future research. It suggests that further studies should be conducted to explore the underlying causes of the observed trends.

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : -)	20 000	4,36	20 000	4,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100	0,02	-18 900	-4,19
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-103 042	22,46	78 353	17,39
Résultat de l'exercice	31 925	6,96	24 689	5,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	155 067	33,80	104 142	23,12
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	681	0,15	35 340	7,85
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			58 944	13,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 038	46,21	180 288	40,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	11 596	2,53	8 010	1,78
. Organismes sociaux	7 004	1,53	4 517	1,00
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 650	0,58		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 386	2,05	32 981	7,32
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 169	0,91	5 078	1,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	56 250	12,26	21 172	4,70
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	303 774	66,20	346 330	76,88
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	458 841	100,00	450 472	100,00

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document focuses on the analysis and interpretation of the collected data. It discusses the various statistical and analytical tools used to identify trends, patterns, and relationships within the data.

4. The fourth part of the document discusses the implications and conclusions drawn from the analysis. It highlights the key findings and their potential impact on the organization's operations and decision-making processes.

5. The fifth part of the document provides a summary of the overall findings and recommendations. It emphasizes the need for continuous monitoring and evaluation to ensure the effectiveness of the implemented measures.

6. The sixth part of the document discusses the challenges and limitations of the study. It highlights the need for further research and development to address the identified gaps and improve the overall quality of the data and analysis.

7. The seventh part of the document provides a conclusion and final thoughts on the study. It emphasizes the importance of ongoing communication and collaboration between all stakeholders involved in the process.

8. The eighth part of the document discusses the future directions and potential areas for further research. It highlights the need for continued innovation and development in the field of data analysis and reporting.

9. The ninth part of the document provides a list of references and sources used in the study. It includes a variety of academic journals, books, and online resources that provide additional information and support for the findings and conclusions.

10. The tenth part of the document provides a list of appendices and supplementary materials. It includes detailed data tables, charts, and other supporting documents that provide additional context and information for the study.

2M FACILITY

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20 000 euros
Siège Social : 12 Place Carnot, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS
851 621 169 R.C.S BOBIGNY



Le 23 juin 2025 à 10 heures, au siège social, 12 Place Carnot, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Le Président Mohammed Amin MIR est présent.

Monsieur Mohammed MIR, demeurant 2 Allée Johannes Kepler 93290 TREMBLAY EN FRANCE FRANCE

Associé Unique de la société 2M FACILITY, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Président de la Société, Mohammed Amin MIR a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ont été tenus à la disposition de l'Associé Unique au siège social dans les délais légaux :

- L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2024

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated processes. The goal is to ensure that the data is as accurate and reliable as possible.

The third part of the document focuses on the results of the analysis. It shows that there is a clear trend in the data, which is consistent with the initial hypothesis. This finding is significant and warrants further investigation.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and a list of recommendations. It suggests that the current methods are effective but could be improved in certain areas. The author also notes that the data is still being analyzed and that more results will be published in the future.

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 31 925 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 900 euros.
- Au compte report à nouveau : 30 025 euros portant ainsi ce compte à un total de 133 067 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et suivants n'a été conclue ni reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et le Président.

Monsieur Mohammed MIR
(L'Associé Unique)

Mohammed Amin MIR
(Président)



2M FACILITY

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20 000 euros
Siège Social : 12 Place Carnot, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS
851 621 169 R.C.S BOBIGNY

**DECISION PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE LE 23 JUIN 2025 D'AFFÉCTATION
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLÔS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 31 925 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 900 euros.
- Au compte report à nouveau : 30 025 euros portant ainsi ce compte à un total de 133 067 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président



1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958

1958